

Nouveautés 2020 : évolution de l'aide à l'équipement du logement

Page 8 : - Aide à l'équipement du logement

Subvention			
QF	Destination de l'aide	Montant de l'aide	
QF ≤ 400 €	Achats de 1ère nécessité (lave-linge, réfrigérateur, plaque de cuisson, cuisinière, gazinière, micro-ondes, four, sommier, matelas, table, chaises, ainsi que PC, tablette et smartphone).	Matériel de 1ère nécessité : 300 €. PC : 300 €. Tablettes/smartphone : 150 €.	
Prêt			
QF	Destination de l'aide	Montant de l'aide	Montant des mensualités
QF ≤ 400 €	Tout achat d'équipement mobilier, électroménager, informatique.	650 €.	20 €
401 € < QF ≤ 700 €		Téléviseur sur présentation d'un devis ≤ 600 € : aide dans la limite de 300 €. PC : 300 €. Tablette/smartphone : 150 €.	30 €

Page 7 : Aide à l'insertion sociale et professionnelle

Pièces justificatives complémentaires

- achat de véhicule : [permis de conduire](#)
- réparations de véhicule : [carte grise](#)

Page 10 - Prêts aux gens du voyage pour l'achat ou la remise en état de caravanes

Le montant maximum du prêt est limité à 4 000 €, sans intérêt.

Page 12 - Aide au départ en vacances des familles

Ajout d'un paragraphe : Depuis la rentrée scolaire de septembre 2019, les familles dont l'enfant est en âge d'être scolarisé (3 ans) bénéficieront d'aides aux vacances familiales de la part de la Caf uniquement lors des vacances scolaires ou week-ends.

Page 19 - Modification du nom d'une association conventionnée : - [ACIMAD \(02 98 70 38 67\)](#)

Ce règlement sera en ligne sur [Caf.fr/Ma Caf/Partenaires](#) prochainement